



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

- Date de convocation : 16 avril 2026
- Date d'affichage : 16 avril 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY.

**Présents** : M. Éric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, Mme Annyline SAINS SANS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs** : Mme Sylvie PESLERBE donne pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Olivier GAL donne pouvoir à M. Serge LOPEZ, M. Xavier CRISTOBAL donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Catherine FRITZ donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN et Mme Pamela RINGENBACH donne pouvoir à Mme Geneviève PIRES DA SILVA.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN.

### DÉLIBÉRATION N°31/7.9.1 – PARTICIPATION ET FIXATION D'UN TARIF HORS COMMUNE – SÉJOUR ÉTÉ 2026 (ESPAGNE)

**Vu** le code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission Finances – Subventions en date du 09 avril 2026 ;

**Vu** la délibération n° 07 du 16/01/2026 fixant la participation financière de la commune ainsi que le reste à charges pour les familles Asniéroises pour le séjour jeunesse de juillet 2026 ;

**Considérant** la demande d'une famille de Seugy sollicitant l'inscription de son enfant sur la commune d'Asnières-sur-Oise pour le séjour en Espagne ;

**Considérant** que sur les 15 places proposées aux Asniérois, 1 place n'a pas été pourvue ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** que cette place soit proposée à la famille de Seugy puisqu'aucune autre famille Asniéroise ne s'est manifestée.

**Fixe** la participation financière de la famille à **670 €** correspondant au coût total du séjour après déduction de l'aide de la CAF.

Le Maire,



La secrétaire